

# Programme de conservation de la race Capra Grigia:

## Objectifs et stratégie d'élevage



Version du: 18.3.2017

Afin de faciliter la lecture de ce document nous n'utilisons que le genre masculin, mais il désigne aussi bien les mâles que les femelles.

## Sommaire

1	Objectif d'élevage .....	2
2	Stratégie d'élevage .....	2
2.1	Mesures.....	2
2.2	Description de la race .....	2
2.2.1	Type .....	3
2.2.2	Membres.....	3
2.2.3	Mamelles .....	3
2.2.4	Pis .....	4
2.3	Critères d'exclusion .....	4

## Versions du « programme de conservation de la race Capra Grigia »

Version	Date d'approbation par l'AG	Date d'entrée en vigueur	Modifications les plus importantes
Version 1	6.3.2011	6.3.2011	Création
Version 2	2.3.2013	2.3.2013	Évaluateurs, règlement, recommandation d'élimination et critères d'exclusion
Version 3	7.12.14	1.1.2015	Acceptation des objectifs d'élevage, adaptation du poids, remplacement des évaluateurs par des experts
Version 4	18.3.2017	18.3.2017	Chapitre 3.2.1 (tailles) et chapitre 3.3

En cas de litige, la version originale en allemand fait foi.

# 1 Généralités

La race Capra Grigia trouve son origine dans les vallées du Tessin et du sud des Grisons, où leur existence est documentée depuis une centaine d'années. Le déclin généralisé des effectifs, la non-reconnaissance de la race Capra Grigia lors de l'épuration des races de chèvres en 1938 et le virus CAE (arthrite encéphalite caprine) ont participé à la quasi extinction de la race. ProSpecieRara lança donc en 1997 un projet de sauvegarde de la Capra Grigia. En 2006, la Capra Grigia a obtenu la reconnaissance du statut de race suisse de l'Office fédéral de l'Agriculture.

## 2 Objectif d'élevage

De manière générale, l'objectif d'élevage consiste, durant la phase de démarrage, à sauvegarder la race Capra Grigia dans l'optique d'un pool génétique aussi large que possible faisant office de ressources génétiques animales de la Suisse.

L'objectif est de procéder à une nouvelle répartition de la race dans sa région d'origine ainsi que dans toute la Suisse.

L'élevage vise à obtenir une chèvre possédant les propriétés suivantes:

- race caprine saine, sans défaut génétique
- robuste, peu exigeante et agile en terrain escarpé
- possédant une bonne fertilité et de bonnes aptitudes à l'élevage
- longue durée de vie
- bonne capacité d'engraissement avec du fourrage de base

## 3 Stratégie d'élevage

### 3.1 Mesures

On réalise les objectifs d'élevage du programme de conservation en appliquant différentes mesures. L'association d'élevage de la Capra Grigia Suisse (CGS) gère le registre d'élevage dans lequel sont enregistrés tous les animaux aptes à l'élevage et les données sur leur ascendance. La catégorie de l'animal dans le registre d'élevage sera déterminée selon la catégorie d'aptitude de l'animal. Les caractéristiques pouvant entraîner une exclusion sont énumérés dans le chapitre 3.3

Les autres mesures sont les suivantes:

- Recensement des informations relatives aux animaux et aux éleveurs dans le registre d'élevage.
- Publication des certificats d'ascendance.
- Evaluation des animaux par des experts.
- Calcul des coefficients de consanguinité.
- Enregistrement des animaux inconnus à ce jour qui correspondent au standard de la race, sous réserve de l'acceptation par la direction de l'élevage.
- Conseils de sélection prodigués aux éleveurs par les experts.
- Recommandations aux éleveurs d'éliminer des animaux porteurs de tares spécifiques, si cette mesure est compatible avec la loi sur la protection des animaux
- Formation et formation continue régulières des fonctionnaires et des éleveurs

### 3.2 Description de la race

La Capra Grigia ou «Cavra del sass», comme on l'appelle dans le val Calanca, se caractérise par un pelage variant du gris argenté au gris foncé. Les cornes se distinguent par leur forme généralement bien arquées vers l'arrière (type alpin). Grâce à sa musculature prononcée, à ses onglons durs et à son appui sûr, cette belle chèvre est parfaitement adaptée à la vie dans le sud des Alpes. Robuste, résistante et peu exigeante : c'est la recette du succès des fières chèvres grises !

On recherche une chèvre pouvant remplir deux fonctions: chèvre laitière et chèvre allaitante. Grâce à une production laitière suffisante et à de bonnes aptitudes à l'élevage, il est très possible d'élever deux cabris. En tant que race rustique et robuste, cette chèvre est adaptée aux conditions extrêmes et peut donc être intéressante pour la protection extensive des paysages naturels. L'utilisation de fourrage grossier permet notamment une alimentation peu coûteuse. Les conditions d'élevage doivent être aussi proches que possible des conditions naturelles et adaptées au comportement de la chèvre. Cette race se caractérise par une grande résistance et une longue durée de vie.

### 3.2.1 Type

**Constitution:** corps harmonieux, robuste, large, bien musclé, poitrine et flancs profonds. Tête noble et légère, cornée. Tête allongée, fine, cornes arquées vers l'arrière (type alpin). Croupe pas trop affaissée.

**Pelage:** dense et court

**Couleur:**

**Généralités:**

pas de taches brunes ou rouges dominantes ou partielles. Ne pas tenir compte des taches d'urine ou d'excréments dans la région de la queue.

D'une manière générale, la robe doit être la plus homogène possible, sans délimitations/transitions nettes de couleurs ou de taches

**Corps:** couleur de base allant du gris clair au gris foncé, selon la proportion de poils noirs/blancs, répartition fine (unie) ou grossière (mêlée) des poils noirs. Le dos peut présenter une ligne noire.

**Pattes:** plus foncées que le reste du corps (botte).

**Tête:** Couleur de base, voir critères pour le corps. Frosting possible (sur le mufle, les oreilles et les barbillons, sur lesquels la proportion de poils blancs est plus importante que sur le reste du corps, mais toujours avec une proportion de poils noirs). Une tache blanche (étoile) entre les cornes est autorisée.

**Hauteur au garrot:** mâles: 83 - 95 cm, femelles: 75 - 85 cm

**Poids:** mâles: min. 65 kg, femelles: min. 45 kg

### 3.2.2 Membres

**Membres et aplombs:** membres tendineux, moyennement forts, puissants, articulations sèches, paturons forts et souples, position parallèle. Onglons discrets, durs et fermés.

**Démarche:** démarche vive, agile et rectiligne, bonne marcheuse sur de longues distances.

### 3.2.3 Pis

**Pis :** avant-pis bien formé (vers l'avant) glanduleux, développé uniformément, suspendu en largeur, compact, de taille moyenne, ne doit pas entraver la marche.

### 3.2.4 Mamelles

**Mamelles:** bien en place, d'épaisseur et de longueur moyennes, correctement attachées au pis.

### 3.3 Critères d'exclusion

Si un animal présente certains critères qui s'écartent trop du standard de la race et ne peut donc plus être reconnu comme « Capra Grigia », ou que ces critères entraîneront vraisemblablement des problèmes de santé dans le futur, il est exclu du registre d'élevage. Les animaux qui ne présentent aucune caractéristique typique de la race seront considérés comme porteur de gènes présentant des divergences qui engendreront vraisemblablement des problèmes de santé, et il s'ensuit une exclusion générale du herd-book. Les seuils d'exclusion sont indiqués sur le formulaire d'évaluation actuel.

Les animaux présentant un taux de consanguinité de 6,25 ou plus ne sont pas inscrits dans le registre.

Les boucs dont les deux parents ne sont pas gris sont exclus du registre d'élevage.

Les défauts suivants entraînent en outre l'exclusion du registre d'élevage:

- Malformations répétitives dans la descendance.
- Hermaphrodisme.
- Monorchidie, microorchie, hernie scrotale, stase spermatique.
- Malformation prononcée de la mâchoire.

La direction de l'élevage peut décider exceptionnellement de garder certains des animaux ne répondant pas aux exigences minimales afin de préserver la diversité génétique, mais les animaux présentant des malformations sont exclus.

Si des défauts sont trop prononcés et nuisent fortement au bien-être de l'animal, il est conseillé d'éliminer l'animal.

Ce programme de conservation de la race a été adopté lors de l'assemblée générale de l'association d'élevage de la « Capra Grigia Suisse » du 18 mars 2017 à Horw.

Le président

La vice-présidente

Martin Ramp

Annina Staub